

Une carte scolaire plombée par le retrait de 17 postes

Le CTSD carte scolaire s'est tenu ce matin de 9h à 13h30.

Le Dasen a tenté, vainement de démontrer que le retrait de 17 postes était logique au regard de la baisse significative du nombre d'élèves en Mayenne.

Il crée de nouveaux postes (Titulaire Remplaçant Ruralité et Titulaire Remplaçant Zone Urbaine) qui auraient pu être un vrai plus pour le département si leur création ne se faisait pas au détriment des dispositifs plus de maître que de classe (PDMQDC). C'est regrettable qu'une dotation plus favorable n'ait pas permis de créer de tels postes sans remettre en cause des dispositifs dont l'efficacité est avérée. Depuis la mise en place des PDMQDC, l'Unsa éducation a toujours mis le doigt sur leur principal travers : ne bénéficier qu'aux élèves des écoles concernées, laissant de côté ceux des écoles rurales alentour. En les conservant et en créant les TRR et TRZU la Mayenne se serait illustrée dans la prévention de la difficulté scolaire. Quel gâchis !

Cependant, entre le Groupe de Travail de la semaine dernière et le CTSD d'aujourd'hui, le Dasen est finalement revenu sur 5 fermetures (Arquenay, Maisoncelles du Maine, Ménil, Commer et Pré-en-Pail) apportant la preuve de l'importance de maintenir un GT et de la qualité du travail des représentants du personnel présents.

Avec la création de 3.5 postes dans l'ASH et la non fermeture de plusieurs classes aux effectifs justes, le Dasen réussit finalement presque son numéro d'équilibriste. Mais la disparition d'une dizaine de PDMQDC et les situations non réglées de plusieurs écoles (Mayenne Jules Ferry notamment), ou certaines fermetures qui nous paraissent discutables (3 postes sur Montsûrs dont un PDMQDC, Châlons du Maine...) nous ont amenés à voter contre sa proposition de carte scolaire.

Un nouveau CTSD se réunira le 12 mars à 9h et les décisions du Dasen seront entérinées le soir même lors du CDEN.



Loïc BROUSSEY



Pierre CAMUS-POTTIER



Lorraine BOËDEC

Représentants de l'Unsa Education 53 au CTSD